

Nîmes Métropole gère le captage, le traitement, le transport et la distribution de l'eau potable sur son territoire. Sécuriser l'approvisionnement et prévoir l'avenir en sont des enjeux majeurs.

## Le schéma directeur

Pour garantir la quantité et la qualité de l'eau, Nîmes Métropole s'appuie sur son schéma directeur.

Un schéma directeur permet de définir les investissements (création et renouvellement d'ouvrages) à prévoir dans les décennies à venir afin de les programmer. Il doit être mis à jour régulièrement pour prendre en compte la réalité de l'évolution des hypothèses utilisées lors de son élaboration (démographie, consommation des ménages, état de la ressource, etc.).



Ses principaux objectifs sont :

- desservir les abonnés actuels et futurs dans des conditions satisfaisantes ;
- sécuriser la desserte en eau en interconnectant les réseaux et en limitant les pertes d'eau ;
- favoriser les ressources souterraines qui ne nécessitent pas de traitement, et donc limitent les dépenses énergétiques ainsi que la création de déchets.

Le schéma directeur d'eau potable de Nîmes Métropole est établi pour 20 ans et sa dernière mise à jour a été validée au conseil communautaire du 7 juillet 2012.

## À quoi sert le schéma directeur d'eau potable de Nîmes Métropole ?



Le service public d'eau potable de Nîmes Métropole gère toute la problématique de l'eau potable (appelée réglementairement « eau destinée à la consommation humaine ») depuis sa production jusqu'à sa distribution.

Outre ses objectifs premiers (alimentation, hygiène), les ouvrages d'eau potable (puits, forages, canalisations, pompes, réservoirs, robinets-vannes, ventouses, stabilisateurs, etc.) participent souvent également à la défense incendie (qui reste néanmoins de la responsabilité des communes) et aux arrosages.

L'ensemble de ces ouvrages constitue le réseau public d'eau potable.

Avec son schéma directeur d'eau potable, Nîmes Métropole se dote d'un véritable outil de planification, destiné à mieux accompagner le développement d'une Agglomération qui poursuit son expansion démographique et économique.

Cet outil définit et programme les travaux indispensables à l'alimentation des habitants des 27 communes du territoire; mais aussi des communes limitrophes dépendantes, pour partie, des ressources de l'Agglomération (Comps, Beauvoisin, Saint-Mamert-du-Gard, Gajan, Fons-Outre-Gardon, Saint-Bauzely, Montignargues).

Parallèlement Nîmes Métropole élabore un schéma directeur d'eau brute afin d'estimer l'intérêt ou non de créer un réseau d'eau non potable sur l'agglomération. Les résultats de cette étude, ainsi

que le schéma directeur d'assainissement, le schéma de cohérence territoriale, l'Agenda 21, les évolutions urbanistiques des communes, etc. ont été pris en compte dans le schéma directeur d'eau potable.

Concrètement le schéma directeur d'eau potable, c'est :

- Garantir l'alimentation en eau potable en fournissant les quantités nécessaires, en assurant une qualité optimale et en sécurisant la distribution ;
- Assurer une meilleure qualité de service et une alimentation en eau de tous les quartiers desservis, même en cas d'interruption momentanée d'un des points de ressources ;
- Réduire les pertes d'eau des réseaux par la mise en œuvre d'un programme ambitieux de renouvellement des conduites et branchements;
- Développer de nouvelles ressources en eau, des réseaux d'adduction et des ouvrages de stockage afin de faire face à l'évolution prévisible des consommations;
- Réaliser des interconnexions pour assurer une sécurisation de l'alimentation en eau.

## Améliorer le rendement du réseau d'eau potable

Le rendement du réseau d'eau potable permet de donner une image du taux de perte d'eau. C'est un pourcentage calculé à partir du ratio entre le volume d'eau consommé et le volume d'eau introduit dans le réseau. Ce taux est très variable au niveau national car il peut être inférieur à 30% dans certaines communes et dépasser 90 % dans d'autres. Facile à calculer, il ne reflète cependant pas l'aspect réel du réseau du fait de nombreuses variables.

Aussi, techniquement, les exploitants prennent plutôt en compte un autre indicateur de performance : l'indice linéaire de perte (ILP). L'ILP ne varie pas avec la consommation et donne une vraie image de l'état du réseau (ratio entre le volume non consommé moyen quotidien et le linéaire de canalisation). Année par année, on peut suivre la véritable évolution du réseau.

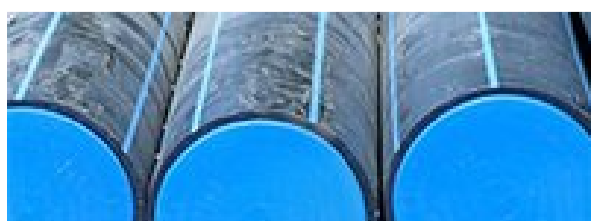


L'amélioration du réseau, et donc la diminution des pertes d'eau, repose sur 2 critères fondamentaux :

- le temps mis par l'exploitant pour déceler la fuite (toutes n'apparaissent pas en surface et il est difficile de scruter en permanence les 1 500 km de réseau de Nîmes Métropole ainsi que les 85 000 branchements)
- le temps mis par l'exploitant pour réparer la fuite.

Aussi, Nîmes Métropole a-t-elle imposé depuis sa création dans tous les nouveaux contrats d'affermage (où elle confie l'exploitation à une société privée) des objectifs de rendement et d'ILP à atteindre (avec pénalités en cas de non atteinte de ces objectifs).

Parallèlement, Nîmes Métropole a mis en place depuis 2007 plus de 150 compteurs «sectoriels» qui permettent de suivre en permanence l'évolution du débit et de la pression dans le réseau. Les données de chaque nuit d'enregistrement sont analysées par les exploitants (les consommations de nuit sont proches de celles des fuites) ce qui leur permet de déceler des départs de fuite même si elles ne sont pas apparentes en surface et de diligenter des enquêtes acoustiques sur des secteurs bien identifiés afin de les localiser précisément.



De plus, Nîmes Métropole renouvelle régulièrement des canalisations et branchements afin de remplacer les conduites vétustes avec pour certains d'entre eux l'aides financière de l



'Agence de l'Eau.

Bien que l'eau de fuite ne soit pas réellement perdue d'un point de vue environnemental (l'eau repart dans le sol !), chacun peut nous aider à améliorer notre rendement en contactant l'exploitant du réseau d'eau potable de sa commune dès qu'il détecte un écoulement d'eau en surface (le numéro de téléphone apparaît sur chaque facture d'eau ; attention de bien appeler l'exploitant du réseau d'eau potable et non celui des eaux usées).